

Note d'information aux parents d'élèves des écoles publiques

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus covid-19, a conduit le gouvernement à la fermeture des établissements scolaires depuis le 16 mars 2020.

Dans le cadre du déconfinement de notre pays, le gouvernement a décidé de rouvrir les écoles progressivement à partir du 11 mai 2020. Afin de respecter le cadre sanitaire, Monsieur le Maire a choisi d'ouvrir les écoles publiques maternelles et élémentaires à partir du lundi 18 mai 2020.

Tous les enfants ne pourront pas être accueillis en même temps. Pendant cette période, l'école ne sera pas obligatoire comme l'a indiqué, Monsieur Blanquer, ministre de l'Education nationale mais repose sur le principe du volontariat. Il s'agit de recréer du lien et, tout au plus, consolider les acquis scolaires. L'enseignement à distance sera maintenu.

Cependant, une fois votre choix arrêté, vous vous engagerez à ce que votre enfant fréquente l'école.

Les directrices constitueront les groupes et vous communiqueront prochainement les modalités d'accueil.

Un accueil sur les temps périscolaires sera mis en place et réservé à un public prioritaire :

- Garderie matin et soir : avec un maximum de 10 places (5 maternelles et 5 élémentaires)
- Cantine : 8 places en maternelle et 10 en élémentaire

En lien avec les autorités sanitaires, des nouvelles règles de vie communes ont été établies. Elles reposent sur 4 principes :

- distanciation physique d'un mètre
- respect des gestes barrières
- limitation du brassage des élèves
- nettoyage et désinfection réguliers des locaux et du matériel

En primaire, le port du masque pour les élèves n'est pas nécessaire.

Pour respecter ces règles sanitaires, aucun parent ne sera autorisé à pénétrer dans l'école. Vous déposerez et récupérerez votre enfant au portail de l'école à un adulte qui le prendra en charge. Nous vous demandons d'éviter les rassemblements devant les établissements scolaires.

Il sera procédé à l'entrée de la prise de température de votre enfant. Dans le cas où sa température sera supérieure à 38°, vous devrez venir récupérer votre enfant.

La situation que nous vivons est inédite et la fin de cette année scolaire ne sera pas la même que l'année dernière. Ces modalités d'accueil pourraient évoluer à partir du 2 juin selon les directives gouvernementales. Soyez assurés que nous mettons tous nos efforts en commun pour que cette reprise se passe dans les meilleures conditions.

Cordialement,

Les équipes enseignantes

Le 7 mai 2020,

Monsieur le Maire P/O

